

Conseil départemental – Session des 14 et 15 décembre 2020

**4^{ème} commission – rapport n°1
Financement des centres sociaux**

**Amendement déposé par Christophe LUCAND
au nom des élus du groupe des Forces de Progrès**

Cet amendement a pour objet d'élargir le financement du département à tous les centres sociaux de la Côte-d'Or.

Le présent rapport prévoit l'attribution des financements aux centres sociaux en milieu rural, mais il finance aussi celui de Plombières-les-Dijon.

- Considérant la crise sanitaire et sociale sans précédent ;
- Considérant la fonction essentielle assurée par l'ensemble des centres sociaux, de solidarité auprès des jeunes, de liens intergénérationnels et de la lutte contre l'isolement,

Il est proposé d'élargir le soutien financier du Conseil Départemental de la Côte-d'Or à tous les centres sociaux de la Côte-d'Or sans distinction :

- 9 à Dijon, 1 à Chenôve, 1 à Quetigny, 1 à Longvic, 1 à Talant, et 1 à Marsannay-la-Côte soit 14 centres sociaux non financés par la proposition présentée ;
- En plus des 11 actuellement financés à Arnay-le-Duc, Beaune, Pays châillonnais, Plaine dijonnaise, Gevrey-Chambertin, Montbard, Plombières-les-Dijon, Pouilly-en-Auxois, Saulieu, Semur-en-Auxois et Venarey-les Laumes

Dépenses de fonctionnement

A raison de 20 000 € par centre social, les crédits à prévoir sont majorés en conséquence, soit $14 \times 20\,000 = 280\,000$ € à ajouter au chapitre 65, fonction 58, article 6574 (511). En prélevant sur les dépenses prévues aux articles 6236 (catalogues et imprimés) et 6238 (divers publicités).

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Crédits supplémentaires proposés	Nouveau BP 2021
5-8	657	Subventions de fonctionnement versées	1 040 900,00 €	280 000,00 €	1 191 100 €

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Economie proposée	Nouveau BP 2021
	6236	Catalogues et imprimés	518 070,00 €	140 000,00 €	378 070,00 €
	6238	Divers	638 391,00 €	140 000,00 €	491 391,00 €
TOTAL				280 000 €	